



Comité de la CORREZE

SAISON 2018

COUPE DE FRANCE DES CLUBS

La Coupe de France des clubs est une compétition opposant des équipes composées de joueurs appartenant au même club, gérée par un comité national de pilotage fonctionnant au sein de la FFPJP. Cette compétition démarre par une phase départementale dont la gestion est déléguée à chaque comité départemental auprès duquel les clubs doivent s'inscrire avant la date limite fixée par celui-ci en s'acquittant d'un engagement de 10€.

Les rencontres de la phase départementale se déroulent conformément au règlement national publié chaque année par la fédération, sous réserve des adaptations et précisions ci-dessous énoncées.

-Article 1 : Tirage au sort des rencontres.

Les rencontres sont déterminées par un tirage au sort intégral dès le premier tour de la compétition.

Les équipes qualifiées l'année précédente pour la phase de zone sont exemptées du premier tour. **Un club ne peut être dispensé de disputer un tour de coupe de France qu'une seule fois au cours de la phase départementale de la compétition.**

-Article 2 : Date et lieu des rencontres

La rencontre se joue sur le terrain du club tiré le premier, à la date fixé par la commission sportive du CD 19; les rencontres débutent à 14H30.

Cependant, les deux clubs peuvent décider d'un commun accord d'organiser la rencontre avant la date fixée et en fonction d'un horaire convenu.

Si la rencontre n'a pas été disputée à la date fixée, la commission sportive prendra, après examen des raisons de ce retard, les décisions qui s'imposent, pouvant aller jusqu'à l'élimination des deux clubs pour la suite de la compétition.

-Article 3 : Composition des équipes.

Les équipes sont composées de 6 à 8 joueurs, appartenant aux catégories senior ou junior, avec au minimum une féminine.

Le capitaine ou le coach inscrit sur la feuille de match ne peut participer à la rencontre (R F)
Une équipe se présentant avec seulement quatre joueurs peut disputer le rencontre. A moins de quatre joueurs, l'équipe est déclarée forfait.

Si une équipe présente plusieurs féminines, une féminine ayant disputée une partie à la place d'un homme ne peut pas disputer une des parties suivantes en position de féminine. Inversement, la féminine ayant disputé une partie en position de féminine ne peut pas disputer une des parties suivantes à la place d'un homme.

-Article 4 : Feuille de match.

La feuille de match, dûment complétée et signée par le délégué de chaque équipe, doit être renvoyée sous 48 heures à l'adresse suivante :

Comité de Pétanque de la Corrèze
8 avenue André Jallinat
19100 BRIVE

- Article 5 : Réclamation.

Les clubs et les joueurs disputant cette compétition s'engagent à respecter strictement le présent règlement. Tous litiges et toutes difficultés d'application seront portées à la connaissance de la commission sportive, les réclamations devant lui être adressées dans les 48 heures suivant la rencontre.

La commission sportive